

Fermeture de 58 classes dans la somme Une menace pour l'éducation de nos enfants

Dans le département de la Somme sont dénombrés pour le 1^{er} degré 58 fermetures pour seulement 12,5 ouvertures de classes, y compris dans les zones difficiles (REP ou REP+). Dans les collèges, la dotation de moyens (DGH) acte 23 suppressions de postes sur les 50 collèges que compte le département.

Suite à ces annonces, l'Udaf de la Somme exprime ses préoccupations quant aux conséquences néfastes pour les élèves, les familles et les enseignants ; qui impacteront également les communes.

En effet, la fermeture de classes entraîne souvent une augmentation significative du nombre d'élèves par classe, dégradant ainsi les conditions d'apprentissage des enfants, compliquant le travail des enseignants et multipliant les niveaux dans les classes (notamment en milieu rural). Cette situation réduit également le temps consacré à aider les élèves en difficulté à suivre et à progresser.

Dans notre département, les résultats scolaires ainsi que les différents indicateurs sont bien souvent inférieurs à la moyenne nationale. La baisse de notre démographie doit plutôt être vue comme une opportunité afin de renforcer le taux d'encadrement. Alors que les questions de l'inclusion scolaire, du climat scolaire et de la gestion des élèves à comportement perturbateur sont particulièrement prégnantes aujourd'hui, augmenter le nombre d'élèves par classe dans tous ces établissements est incompréhensible et ne peut que provoquer de légitimes et importantes inquiétudes.

Il est crucial de souligner que ces mesures affectent autant les territoires ruraux que le territoire urbain. Les fermetures de classes, voire d'écoles, restreignent la liberté des familles de choisir leur lieu de résidence. En l'absence d'écoles, les familles sont souvent contraintes de renoncer à s'installer, voire quittent la commune.

De surcroît, l'Udaf de la Somme s'inquiète des temps de trajet supplémentaires après la fermeture ou la fusion des écoles, ces déplacements impactant directement la qualité de vie des enfants et complexifiant la conciliation entre vie familiale et professionnelle des parents.

L'instruction est un droit fondamental qui doit être assuré dans les meilleures conditions possibles pour tous. Nous tenons à rappeler que l'école publique est censée être la garante de ces principes républicains.

L'Udaf de la Somme s'unit aux familles, aux enseignants et aux communes pour demander la révision de cette décision dans le but de garantir des conditions optimales d'accompagnement et d'apprentissage pour les enfants, tout en contribuant à la qualité de vie des familles sur l'ensemble du territoire de la Somme.

Monsieur le Préfet, Monsieur le DASEN, démontrez-nous que l'Education Nationale reste une priorité conformément aux déclarations du premier Ministre.

Contact presse :

Ghislaine LEFEBVRE - 06 86 08 87 02
contact@udaf80.org